

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} juin 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Est absente : M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5

Assiste également à cette séance la directrice générale et secrétaire-trésorière Nicole Léveillé, qui fait fonction de secrétaire.

Il est unanimement convenu que dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, le conseil accepte de tenir la présente séance à huis clos à 19 h 30, et que les membres du conseil et la secrétaire-trésorière/ directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique, puisque l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet de le faire.

Ouverture de la séance

Monsieur Lucien Mongrain ouvre la séance. Les personnes présentes s'identifient individuellement.

2020-06-88 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2020-06-89 **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2020**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2020-06-90 **Adoption du règlement 2016-03-03 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives concernant la modification des limites des zones 4-Vb et 5-P.**

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Judith St-Arneault et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récite.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-03* Modification des limites des zones 4-Vb et 5-P.

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones nouvellement délimitées.

Article 4 Extrait de matrice graphique

La carte annexée intitulée "Projet de modification des limites des zones 4-Vb et 5-P" font partis intégrante au présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 4-Vb et 5-P tel que montré dans la carte "Projet de modification des limites des zones 4-Vb et 5-P" section de droite intitulé après projet.

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2020-06-91

Adoption du règlement 2016-03-04 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives concernant l'ajout d'usages à la zone 110-Ca

ATTENDU QUE la Municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement relatif au zonage numéro 2016-03;

ATTENDU QUE la Municipalité de Trois-Rives est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 2016-03 ne peut être modifié ni entrer en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 2016-03 afin d'ajouter certains usages à la zone 110-Ca;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Réjean Lahaie et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-04 concernant l'ajout d'usages à la zone 110-Ca.*

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à ajouter l'usage 6411 *Service de réparation d'automobiles (garage)* et l'usage 6431 *Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).*

Article 4 : Modification de la grille des spécifications

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

La note 19 (N.B. 19) est ajoutée dans la grille des spécifications à la zone 110-Ca dans la classe commerciale et de services "C"; de la sous-classe b) Lourde; du regroupement particulier Commerces incommodants.

La note 19 est ajoutée dans la section "Notes" inscrite comme suit : N.B. 19 Seuls les usages correspondants aux codes 6411 *Service de réparation d'automobiles (garage)* et 6431 *Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain)* sont autorisés.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2020-06-92

Demande de dérogation mineure de Paul Guillemette

Considérant qu'un avis avait été publié à l'effet que le conseil municipal statuerait, à la présente réunion, sur la demande de dérogation mineure présentée par Paul Guillemette;

Considérant que les paramètres de cette demande ont été modifiés entre temps et qu'une nouvelle demande devra être déposée;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives ne statue pas sur cette requête.

2020-06-93 **Soumission de PM Pulvérisations**

Considérant le service offert par PM Pulvérisations, relatif aux travaux de vaporisation de l'hôtel de ville et du garage attenant contre les araignées, pour un montant de 375 \$ en 2020;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le conseil municipal approuve cette soumission et autorise les travaux.

2020-06-94 **Offre d'emploi - Embauche d'une adjointe administrative**

Considérant que madame Marie-Josée Jean a été choisie comme adjointe administrative suite à l'analyse des curriculum vitae reçus, conditionnellement à sa réussite du test de français qu'elle n'a pu passer à cause des restrictions reliées à l'état d'urgence qui sévit (COVID-19);

Considérant que ce test a maintenant pu se faire et a été concluant;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu d'embaucher madame Jean à partir du 15 juin 2020, au taux horaire de 23 \$ pendant sa période de probation de 3 mois, et par la suite, le cas échéant, au taux de 25 \$.

2020-06-95 **Rédaction d'un contrat de travail pour l'adjointe administrative**

Sur la proposition de Judith St-Arneault, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, de mandater le Groupe Consilium pour rédiger le contrat de travail de Marie-Josée Jean, suite à son embauche comme adjointe administrative, ce qui représentera une dépense d'environ 190 \$.

2020-06-96 **Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles 2020**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal les semaines du 13 et 20 juillet 2020.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Patricia Beaudry, directrice de la direction de la planification et de la gestion des infrastructures du ministère des Transports, qui nous envoie le rapport du ministère concernant l'inspection du pont du chemin de la Rivière et nous suggère des travaux d'entretien préventif.

- De Maurice Richard qui sollicite la collaboration de la municipalité quant à l'entretien du chemin menant au Cap à l'Aigle.
- D'appartenance Mauricie qui nous offre leur calendrier 2021 au coût de 10 \$ chacun.

2020-06-97

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 41 325,57 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 26 avril et du 3, 10 et 17 mai	5440,60
Nancy Parisella	Service de conciergerie mois de mai	975,00
Croix-Rouge canadienne	Contribution financière	170,00
Régie incendie Vallée St-Maurice	Quote-part 3 ^e versement	32 796,39
Sim-Nat	Remboursement mise à jour évaluateur	355,19
R. Richard	Remboursement mise à jour évaluateur	178,12
Xerox Canada Ltée	Location photocopieur et photocopies	659,48
Hydro-Québec	Éclairage public	498,16
ADN Communication	Application WEB Alertes municipales avril	30,93
Hydro-Québec	Électricité garage et patinoire	221,70

2020-06-98

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2020-06-99

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2020 totalisant 46 873,38 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 149,38
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	392,59
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	342,59
Caroline Naud	Rémunération et allocation	392,59
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	392,59
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	392,59
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	392,59
Salaires journaliers	Rénovation salle municipale	1 601,84
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	168,96
Monique Bernier	Frais de déplacement	62,88
Télébec Ltée	Service téléphonique	123,69

Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	48,00
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	34,68
Grégoire Richard	Collecte ordures lacs 1 ^{er} versement	2 000,00
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	809,60
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie avril, publicité 16 mai	
	Logiciel géomatique et 10 masques	3 210,63
Novexco inc.	Fournitures de bureau	282,14
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie	4 091,67
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux d'installation génératrice Coop	671,45
Petite caisse	Poste et matériaux rénovation	206,70
Service Cité-Propre	Collecte et transport ordures mai	6 182,50
Coopérative de Solidarité Mékinac	Produits d'entretien	82,24
Groupe Capitales Médias	Avis public : Asphaltage ch. Lac-Mékinac	910,60
Rona inc.	Matériaux de rénovation	236,04
Pierre Naud inc.	Matériaux installation génératrice Coop	53,35
Location St-Tite	Location outil installation génératrice Coop	55,19
Daniel Durocher inc.	Électricité installation génératrice Coop	4 024,13
MicroGest informatique	Soutien technique	40,24
La Capitale assureur...	Assurances collectives	700,12
Multi-Services Paul Guillemette	Balayage stationnements (église et caserne)	186,84
Mach. W. St-Arnault & Fils	Travaux de voirie, déplacement conteneurs	17 453,80
Claude Trudel	Gardien écocentre, nettoyage conteneurs mai	163,92

Paiement préautorisé

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations de mai	760,22
---	--------------------	--------

2020-06-100 Achat de quatre fenêtres

Considérant qu'il y a lieu de changer les fenêtres du garage municipal;

Considérant la soumission des Entreprises AM au montant de 981,24 \$ pour 4 fenêtres, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'accepter cette soumission.

2020-06-101 Clôture de la séance

Il est proposé par Godfrey Plachta., appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.